

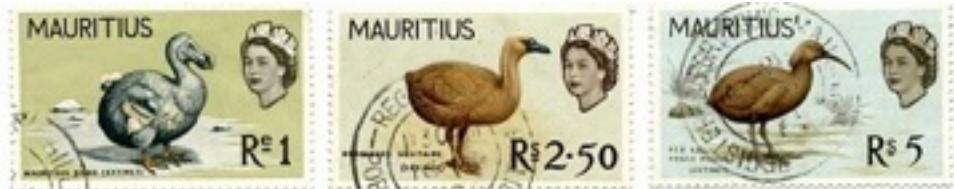


The Royal Society of Arts and Sciences of Mauritius
Founded in 1829.
B.P. No: 55, Curepipe.
Email: rsas.mu@gmail.com
Registered No: 1169

Newsletter – juin 2014.

Chers membres/Chères membres,

Postal Museum :-



Nous voici à une semaine de notre 2e sortie de l'année. Comme nous vous avions dit lors de notre dernier message, nous sommes attendus au Postal Museum, (ancienne Poste Centrale), à Port-Louis, le samedi 28 juin à 10h.

Le C.E.O du Mauritius Post nous recevra et le gérant du Musée et son assistant nous guiderons à travers les galeries. Les timbres mauriciens ont toujours été une importante facette de notre patrimoine, quand chaque grande occasion historique a toujours été marquée par la parution d'une nouvelle série de timbres. La boutique attachée au Musée comprend un bon nombre d'articles qui peuvent faire de beaux petits présents, sans oublier la sélection de First Day Covers qui feront grand plaisir aux nouveaux collectionneurs. Le Postal Museum a aussi un club pour philatélistes se réunissant une fois par mois, et la réunion de juin coïncidera avec notre visite, le 28 juin à 13 hr. Ceux qui voudront y rester pour assister à cette rencontre seront les bienvenus.

Comme toujours nous vous demandons de nous envoyer vos noms et Nos de portables afin que nous puissions vous contacter en cas d'urgence. Réservation par téléphone à Fannie : - 465-9592 ou par SMS à Marie-Josée : 57 29 15 03. Au plus tard jeudi 25 juin.

Nous vous attendons en grand nombre.



Assemblée Générale Extraordinaire/23 juillet 2014 /MSIRI/à 14h15. :

Nous aurons besoin de votre présence et vos votes pour faire passer les résolutions demandées par la loi pour mettre à jour notre constitution qui date de 1975. Dans l'interlude il y a eu seulement quelques petits changements concernant les quotités et l'adresse du siège qui furent passées au cours des dernières décennies. Comme nous avons besoin d'une majorité de votes de ceux éligibles - adhérés à la Société - pour pouvoir agréer aux changements requis, nous comptons donc sur votre présence ou le renvoi - à temps - du formulaire de proxy : - ci-joint plus bas.

Depuis des mois, pour être plus conforme aux lois du pays, spécialement l'Association Act, nous avons eu à travailler sur une refonte totale de nos Statuts. Les objectifs sont restés les mêmes mais, comme nous vous l'avions dit dans le précédent Newsletter, il a été impératif de remanier certaines clauses de notre constitution.

Sur un point crucial pour la RSAS, nous sommes encore en désaccord avec le Registrar, et pensons avoir à aller éventuellement au State Law Office pour un compromis. Car l'interprétation de l'adhésion de membres outre-mer semble différée entre les hommes de loi ! Comme la RSAS a toujours eu des membres - mauriciens ou étrangers - vivant hors du pays, nous ne voyons pas la raison maintenant de leur interdire de se joindre où continuer à adhérer à notre Société. Nous sommes prêts à nous battre pour ce privilège. En plus, ces membres - résidant outre-mer - nous donnent souvent l'appui nécessaire dans des instances internationales.

Il vous semblera aussi que dans cette nouvelle version certains chiffres cités sont bien faibles pour notre monde moderne mais cela a été maintenu pour être conforme aux lois en vigueur en ce moment dans l'Association Act mauricienne.

En bref, les changements principaux aux anciens Statuts sont : -

A. La quotité annuelle de Rs125. - pas changée depuis 1997 -, sera dorénavant de Rs500. Un droit d'inscription - « entrance fee » - de Rs500 sera requis. Les membres à vie paieront la somme équivalent à une quotité de 10 ans.

B. Les junior members, « moins de 18 ans » seront admis avec l'approbation de leurs parents. Mais ceux-ci ne pourront pas siéger sur l'Exécutif.

C. L'adhésion des membres outre-mer continuera, quoiqu'on omettra de les catégorisés séparément.

D. Le Conseil d'Administration sera nommé pour 2 ans, donnant ainsi à ceux élus le temps de faire le travail programmé, et le mode d'élections des membres de l'exécutif se fera par un appel de candidature au lieu d'un vote pour désigner les élus. S'il y a plus de membres se présentant comme candidats, une élection aura lieu à l'Assemblée Générale Annuelle.

E. Les membres pas en règle avec la caisse, ne seront pas éligibles pour voter. Annuellement, tout renouvellement de quotité se fera au 31 janvier au plus tard.

F. La loi réclame 51% des membres éligibles pour voter les amendements aux statuts.

G. Le poste officiel d'assistant trésorier créé.

H. Les membres « honoraires » pourront siéger et voter sur l'Exécutif.

I. Les biens de la RSAS passeront au Blue Penny Museum/MCB en cas de :- « winding up ».

Pour ceux sur email, nous mettons en pièces ajoutées une copie des Statuts :- anciennes et nouvelles. Pour les autres, nous serons présents au MSIRI le jeudi 10 et vendredi 11 juillet (9h à 14h) avec des exemplaires des deux versions pour ceux qui voudront y jeter un coup d'œil avant la réunion fixée pour le 23 juillet à 14h15, au MSIRI dans le Bonâme Hall. Tous les commentaires doivent nous arriver par écrit le 18 juillet - au plus tard - afin de donner au comité le temps de prendre en considérations les points soulevés.

Ci-joint en page 4, un formulaire de proxy. Ne manquez pas à nous le retourner dument signé et daté au 18 juillet au plus tard :- soit par la poste : RSAS, BP 55, Curepipe ou par scan : rsas.mu@gmail.com

Après l'Assemblée Générale Extraordinaire,
Pierre de B. Baissac nous donnera une causerie sur le thème :-
Sea Level Rise, (SLR), intitulée.
« Bientôt Maurice sans plages ».

185^e anniversaire de la RSAS

Ce jubilé sera célébré le week-end du 10-12 octobre. Plus de détails suivront prochainement.

.*.*.*